COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le vingt et un janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Junien, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

Le Président procède à l'appel.

PRÉSENTS:

ALLARD Pierre, BALESTRAT Claude, BALESTRAT Yoann, BEAUBREUIL Bernard, BEAUDET Hervé, BRANDY Claude, ARNAUD Sylvie, BUISSON Bernadette, CHABAUD Mireille, CHAULET Christel, CHAZELAS Laurence, COINDEAU Lucien, COUTET Claudine, DELORD Mylène, DESROCHES Bernadette, DUMASDELAGE Marie José, DURAND Patrick, FILLOUX Paulette, FLORENTIN Elisabeth, GRANET Thierry, GUILLOUMY Roger, JEBAÏ Hassan, LAURENCIER Noël, MALAGNOUX Bruno, NEBOUT LACOURARIE Martine, PFRIMMER-PICHON Joëlle, RATIER Joël, REVELON Angeline, ROY Didier, SOULIMAN COURIVAUD Aude, TRICARD Stéphanie, WACHEUX Christophe

EXCUSÉ:

GANDOIS Philippe, conseiller municipal, excusé représenté par Bernard Beaubreuil, adjoint au Maire

L'assemblée désigne ensuite Laurence Chazelas, adjointe au Maire, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- SOLLICITE une aide financière de 5 583 € auprès de la DRAC Limousin, pour soutenir des interventions artistiques dans les écoles autour d'une exposition "Mission Centenaire"
- AUTORISE le Maire à signer la convention pour la réalisation et la remise d'ouvrage électriques avec Erdf concernant le lotissement communal au lieu dit "Bois au Bœuf"
- APPROUVE le protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique avec électricité de France et autorise le maire à le signer ainsi que les conventions pour chaque opération.
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant au contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne, concernant l'intégration du développement de l'activité du relais assistants maternels
- APPROUVE le remboursement des sommes engagées par les agents handicapés pour leurs équipements spécifiques, dans la limite du montant de l'aide attribuée par le FIPHFP et perçue par la ville.
- ACCEPTE la rétrocession d'une concession case de columbarium
- ACCEPTE la rétrocession d'une concession de terrain dans le cimetière communal
 - AUTORISE le Maire à verser la somme de 73,40 euros à Monsieur Massard Jacques au titre de cette rétrocession
- AUTORISE Le Maire à signer avec le Syndicat Energies Haute-Vienne une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SEHV, qui prévoit dans un double objectif de maîtrise des dépenses publiques et d'économies d'énergie de substituer les sources d'éclairage actuelles par des nouveaux procédés moins consommateurs d'électricité.

- PROCÈDE à un premier versement de subvention, pour répondre aux besoins de trésorerie des associations ci-après :

•	L'ASSJ Rugby	26 700 €
•	L'ASSJ Athlétisme	23 800 €
•	L'ASSJ Football	6 800 €
•	Le ROC-ASSJ Handball	24 750 €
•	L'ACAS	14 850 €
•	Le CCAS	84 000 €
•	L'Office de Tourisme	29 000 €
•	Le comité de jumelage	6 000 €

- ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'Office du Tourisme d'un montant de 4 369,39 euros.
- Accorde aux Lions Club de Saint-Junien, pour l'organisation du 1^{er} salon "littérature jeunesse" à la salle des Congrès.
 - une subvention de 3 000,00 euros afin d'assurer les frais de déplacement et d'hébergement de certains auteurs
 - une participation de la Ville pour les repas ; 80 repas fournis pour le vendredi 29 mai et 80 repas le samedi 30 mai par la restauration municipale
- DECIDE d'émettre un avis favorable à la décharge de responsabilité du régisseur du service médiathèque
- DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse du régisseur du service médiathèque

Le Conseil municipal prend acte des remerciements exprimés par les associations.

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire communique les décisions intervenues, par application de l'article L.2122-22 du même Code, depuis la dernière séance du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 05.